



FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 29 juin 2018

Associations et fédérations Familles de France
Associations directement affiliées Familles de France

Mme la Présidente, M. le Président,

Le Haut-commissaire en charge de la prochaine réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, vient de lancer une grande consultation sur les évolutions possibles de notre système de retraite :

- Une consultation en ligne : <http://reforme-retraite.gouv.fr/participez/article/participez-a-la-consultation-citoyenne>
- Des ateliers dans vos régions, dont voici le calendrier :
Montreuil le 06 septembre 2018 ; Lorient le 18 septembre 2018 ; Arras le 20 septembre 2018 ; Strasbourg le 02 octobre 2018 ; Toulon le 05 octobre 2018 ; Angoulême le 17 octobre 2018 ; Dijon le 19 octobre 2018 ; Toulouse le 23 octobre 2018
Ces débats vous sont ouverts, n'hésitez pas à vous y inscrire <http://reforme-retraite.gouv.fr/participez/article/les-ateliers-en-region>

A chaque réforme des retraites, les droits familiaux (majorations pour enfants, majorations de la durée d'assurance, pensions de réversion...) sont remis en cause et réduits. Dès à présent, il est important qu'ensemble nous nous préparions à les défendre.

1. Nous vous invitons à participer aux consultations publiques pour faire entendre la voix des familles.
2. Nous vous communiquons ci-après quelques premières réactions aux éléments en réflexion dans cette consultation.

L'équilibre de notre système de retraite repose sur la solidarité intergénérationnelle : les droits familiaux y ont toute leur place.

Je vous prie d'agréer, Mme la Présidente, M. le Président, l'expression de mes plus profonds sentiments associatifs.

Charly Hee
Président
Familles de France



FAMILLES DE FRANCE

Une réforme sur un dossier aussi sensible que celui des retraites demande

- du temps : pour construire un système de retraite pérenne
- du consensus : pour être comprise et acceptée du plus grand nombre
- de la transparence : pour construire une réforme équitable

Nos priorités :

1. unifier les régimes de retraite
2. revaloriser les petites retraites
3. assurer l'égalité femmes-hommes à la retraite

Les réformes doivent aller dans le sens de plus d'égalité et de plus de transparence, plus de solidarité et plus de réalisme. Chaque assuré doit être en mesure de connaître et d'anticiper le montant de sa future pension.

Familles de France rappelle que les droits familiaux et conjugaux sont un mécanisme essentiel de redistribution et de solidarité dans notre protection sociale.

Les dispositifs actuels de majoration pour enfant, pension de réversion, majoration de durée d'assurance... ne sont pas des avantages mais des droits. Deux logiques dirigent l'existence des dispositions conjugales et familiales en matière de retraites :

- la nécessité de compenser l'impact de la charge d'enfant sur le niveau de vie de la famille
- la nécessité de corriger l'impact de la présence d'enfant sur le temps de travail (avec ses effets conséquents sur la carrière)

Quel système de retraite pour tous les actifs ?

-  CCSS 2016 : 14 millions de retraités du régime général pour 17,5 millions de cotisants, soit un rapport démographique de 1,3 cotisant pour un retraité
-  Les salariés doivent retrouver la **confiance** dans un système de retraite qui leur assurera leur retraite future
-  Un **régime unique** doit être mis en place pour assurer les mêmes droits pour tous et favoriser les mobilités professionnelles

Prendre sa retraite : à quel âge et dans quelles conditions ?

-  CNAV 2017 : l'âge moyen de départ à la retraite est de 62,5 ans : 62,2 ans pour les hommes et 62,8 ans pour les femmes
-  Dans un système de retraite basé sur la répartition et la solidarité entre les générations, il est important de maintenir un **âge légal** de départ à la retraite
-  L'âge légal de départ en retraite doit dépendre du **parcours de vie** de l'assuré (travail pénible, maladie ou handicap, situation familiale...)

Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?

-  INSEE 2016 : le taux d'activité est de 93,7% chez les 25-49 ans, contre 66,3% chez les plus de 50 ans
-  Il faut faciliter l'**adaptation du travail** pour les seniors, à la fois pour favoriser le maintien dans l'emploi dans de bonnes conditions et pour préparer la retraite future
-  Les parcours seniors dans l'emploi (notamment périodes de chômage, discrimination à l'embauche, plus fort recours au temps partiel) doivent être sécurisés afin de **garantir des droits à la retraite jusqu'à la fin de la vie active**

Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ?

-  **COR 2018** : 3,8 millions de personnes bénéficient d'une pension de réversion, 89% sont des femmes
-  Les pensions de réversion ne concernent pas que les retraités, mais aussi des jeunes veufs et veuves avec enfants à charge (régime de la fonction publique, régimes complémentaires) : c'est un mécanisme de soutien important des **familles monoparentales** et de solidarité familiale après le décès
-  Les **règles de réversion** des différents régimes de retraite (âge, ressources, mariage...) doivent être **uniformisées**

Quelle prise en compte des enfants dans la retraite ?

-  **CNAV 2016** : les droits familiaux contribuent à réduire de 15 points l'écart de pension entre les femmes et les hommes
-  La présence d'enfants impacte les trajectoires professionnelles (arrêts de travail, aménagements horaires...), surtout celle des femmes : au sein d'un système de retraite par répartition, dont la viabilité dépend du **renouvellement des générations**, il est essentiel que la solidarité nationale reconnaisse le fait familial
-  Les conditions et mécanismes d'accès à l'**Allocation vieillesse du parent au foyer (AVPF)**, par laquelle la Cnaf prend en charge les interruptions d'activité (congé parental, proche en situation de handicap ou de dépendance) doivent être clarifiés et simplifiés

Comment améliorer l'acquisition de droits pour les plus jeunes ?

-  **Ministère du travail 2018** : le taux de chômage des jeunes s'élève à 22,6%, contre 9,5% en moyenne sur l'ensemble de la population active
-  Les jeunes subissent des situations d'**entrée sur le marché du travail** qui ne leur permettent pas d'acquérir des droits à retraite : prolongement de la durée des études, stage, emploi précaire et chômage
-  Notre système de retraite doit mieux prendre en compte le **temps de formation professionnelle** (études, mais aussi apprentissage ou alternance, volontariat et job d'été) : un trimestre pourrait notamment marquer l'acquisition du diplôme final

Comment adapter les retraites aux nouvelles formes de travail ?

-  **INSEE 2015** : Les travailleurs indépendants représentent un travailleur sur 10 et rassemblent des statuts et des situations financières très différents : exploitants agricoles, artisans, chefs d'entreprise, profession libérales, microentrepreneurs...
-  Chaque emploi doit donner lieu à une **cotisation minimale** et chaque cotisation doit permettre d'ouvrir des droits ultérieurs pour la retraite
-  Il est important de maintenir un système de solidarité pour que les périodes de faible activité, ou de faibles revenus de ces non-salariés, n'équivalent pas à une perte des **droits sociaux**

Quelle solidarité entre les actifs ?

-  **CNAV 2017** : 41 % des nouveaux retraités en 2017 sont polypensionnés et ont donc cotisé à plusieurs régimes
-  Le système des **exonérations de cotisations** sociales crée des inégalités et des manques à gagner pour la sécurité sociale : il doit être revu pour un meilleur équilibre des comptes du régime général, les exonérations doivent rester exceptionnelles et être entièrement compensées
-  Un **régime de retraite unique** doit rétablir la solidarité entre l'ensemble de la population active

Comment corriger les inégalités femmes-hommes en matière de retraites ?



Ministère du travail 2017 : les hommes perçoivent en moyenne un salaire supérieur de 22,8 % à celui des femmes



Les **inégalités sur le marché du travail** sont très fortes : cela impacte directement les droits à la retraite. Il revient à la solidarité nationale de compenser ces inégalités



Les entreprises qui ne respectent pas la stricte égalité salariale entre les femmes et les hommes doivent être pénalisées, **pénalités qui seront reversées au profit du régime de retraite.**

Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?



INSEE 2016 : le taux de chômage des personnes handicapées est de 21%, soit le double du taux national



Les pénalités des entreprises qui n'emploient pas le 6% de travailleurs handicapés (versées à l'Agefiph) pourraient également servir à la **formation des aidants familiaux**, qui ont parfois besoin d'accompagnement dans leurs fonctions



Le **congé de proche aidant**, qui permet au salarié d'adapter son activité professionnelle, doit être allongé (il n'est actuellement que d'un an sur l'ensemble de la carrière)

Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?



Opinion Way pour Agirc-Arrco 2017 : 40% des Français se disent « incertains » de bénéficier d'une pension de retraite à la fin de leur carrière



La **lisibilité et la simplicité** du système de retraite joue sur l'accès aux droits et la confiance que les assurés lui portent : sans négliger aucun droit ni aucune situation, il est important de poursuivre la simplification des démarches retraite



Il faut constituer des **réserves financières** au régime de retraite afin qu'il puisse s'adapter aux déséquilibres financiers éventuels (hausse chômage, déficit générationnel) et ainsi de garantir les droits des retraités présents et futurs